

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 25 novembre 2016**

Convocation du 17 novembre 2016

Le conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 25 novembre 2016 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes VIET, JAILLET RICHARD SALIEGE MM. BILLON, MARILLIER MONNERET, PACAUD

Etaient excusés : Mmes GOYARD (pouvoir à Mme JAILLET), GILLES, M. SIXDENIER (pouvoir à M. MARILLIER) GILLES, VERNOT

M. PACAUD est nommée secrétaire de séance.

En préambule de la réunion, le conseil municipal reçoit Mme Satya TRIBOULIN, accompagnatrice pédagogique, qui est intervenu au restaurant scolaire ce vendredi.

Elle fait le compte-rendu de ce qu'elle a pu observer durant le temps méridien. Elle reviendra également observer le fonctionnement des NAP.

Puis, le conseil passe à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2016.

### **Aménagement de la traversée des Baudots**

Un rendez-vous est pris avec le Sous-Préfet, le mardi 06 décembre à 11 heures, pour faire le point sur les financements possibles de l'état, notamment dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL).

Découpage des lots et tracé de la voirie pour les ventes des terrains de Biens de Section E280 et E281 : Florent MARILLIER prend rendez-vous avec le cabinet LAUBERAT-JAVOUHEY du Creusot

### **Mutation d'un agent mis à disposition par le centre de gestion sur la commune. – création de l'emploi**

Le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale a pris la décision de muter tous les agents mis à disposition pour les collectivités dans leurs communes d'origine (avec accord des agents).

Fabienne MONNERET est concernée par cette mutation. Elle est mise à disposition par le CDG71 pour les communes de Marcilly les Buxy et Sassangy depuis 1989. Il convient donc de créer un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée hebdomadaire de 30heures45minutes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer l'emploi et autorise le maire à réaliser et signer les documents afférents à ce dossier dont l'arrêté de nomination.

### **Point sur le scolaire et le périscolaire**

Le maire fait le compte rendu de la réunion trimestrielle organisée pour faire le bilan des Nouvelles Activités Périscolaires. Le conseil municipal confirme les réponses aux demandes des parents élus :

- Sécurisation du blog internet des NAP et du périscolaire : Le conseil municipal étudie la mise en place d'un accès au blog via code d'accès.
- Gratuité des NAP 2017/2018 : Le conseil municipal décidera lors de la réparation du budget 2017 et rappelle qu'à ce jour les NAP sont gratuites.
- Recherche d'intervenants pour les NAP : Les intervenants sont sous la responsabilité de la mairie. Si les délégués de parents d'élèves ont des propositions, ils peuvent le faire savoir. Le choix relève de la responsabilité de la mairie.

Point avec les délégués de parents d'élèves : le maire donne lecture des questions des délégués de parents d'élèves concernant les temps périscolaires hors NAP. Le conseil municipal apporte les réponses :

- Organisation de la sortie des classes le midi : le conseil municipal rappelle qu'il a déjà ajouté une employée (Sylvie Ringard) pour faciliter ce temps de transition. La bonne marche de ce

temps de transition pour les enfants dépend aussi de la ponctualité de chacun, enseignants, parents, personnel.

- Organisation de la circulation dans le couloir du restaurant scolaire : le personnel gère dans les espaces mis à disposition, en fonction des arrivées. Le conseil municipal n'a pas d'informations du personnel relatant que certains enfants se bousculent, plus qu'ailleurs.
- Restaurant scolaire avec salle séparée pour les petites et moyennes sections : le niveau sonore du restaurant scolaire est variable selon les années. Les personnes (élus et autres) venues constater le fonctionnement du restaurant scolaire confirment qu'il n'y a pas de comparaison entre le niveau bruyant de l'année dernière et celui de cette année. Le conseil municipal fait savoir qu'il travaille également sur ce sujet.
- Assiettes pré coupées pour les petits, jusqu'à quel âge, au vu du rôle d'accompagnement : le conseil municipal renvoie cette question, ne saisissant pas le point réellement proposé
- Temps de repas paraissant trop court, certains jours, pour des CE et CP : les faits vérifiés encore récemment attestent un temps suffisant de repas des enfants. Les organisations mises en place permettent de prendre en compte le cas de chaque enfant, avec bienveillance.

Horaires d'ouverture garderie : une vérification de l'organisation de l'accueil des enfants le matin a amené à constater que la garderie périscolaire était fermée à l'accueil des enfants, un certain temps, vers 08h30. Alors que le règlement stipule

*« d'un temps de garderie le matin, de 07h30 jusqu'aux horaires d'ouverture de l'école »*

Le conseil municipal demande à ce que les enfants soient remontés à l'école de la mairie qu'à partir de 8h35 pour que les enfants puissent être accueillis.

Transport scolaire : un courrier d'alerte, pour information, sera transmis au service des transports scolaire à Macon afin qu'il rappelle à leur chauffeur, la réglementation pour l'utilisation des téléphones portables.

Carte bus : dorénavant, pour faciliter le traitement des demandes, la demande de carte de bus se fera à la mairie. L'accord de prise en charge ou de non prise en charge sera mentionné sur la demande, puis transmise au service des transports. L'autorisation provisoire d'un mois est remise à l'enfant. Le montant facturé par enfant et par an est de 372€. 11 enfants prennent le bus.

Alarme à optimiser : les enseignants ont demandé, lors du conseil d'école une alarme avec des sons différents pour l'incendie et l'intrusion et une sonnette ou interphone pour l'école à la mairie. Une demande de devis sera faite à l'entreprise MALO

Remerciements d'associations : l'association les petits loups de Marcilly ainsi que la Prévention Routière remercient la mairie pour la subvention qui leur a été attribuée.

### **Commerce de proximité**

Le dossier de demande de subvention déposé au conseil départemental, n'ayant pas reçu un avis favorable, le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions décide, malgré tout, de poursuivre le projet de création de commerce de proximité avec vente de produits locaux. La commune autofinancera le projet. Les loyers couvriront l'emprunt.

### **Droit de préemption urbain**

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption urbain sur la vente de la propriété de M. DROY à Boujolles et de Mme et M. LEVRAT au Martrat.

### **Informations diverses**

Le conseil municipal rappelle que les affouages sont destinés aux personnes qui les utilisent personnellement pour se chauffer. Pour effectuer ces affouages, les équipements de sécurité sont obligatoires, notamment les vêtements.

Les membres du conseil municipal,